

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize

Le sept janvier

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 28 décembre 2012

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 23 Votants : 23

PRESENTS: THOMAS J.- ARDOUIN M.- BRIAND Y.- CHATAL J.P. - DAVID G.- Mme DENIGOT B.- FRANCO M.- FREOUR J.C.- Mme GICQUIAUX C.- GUIHARD A.- Mme HUGUET E.- Mme LAPORTE M.- F.- Mme LE BORGNE S. - Mme LEVRAUD F. - MATHIEU J.P.- OILLIC J.P.- Mme PANHELLEUX F. - PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - PROVOST L.-PROU A.- THURIAUD M.

ABSENTS : Mme GRUEL N.- JOUSSE E.

Secrétaire de séance : Mme LEVRAUD Françoise

Objet : Budget principal 2012

Décision modificative n°4

Pour permettre l'intégration de frais d'étude, il s'avère nécessaire d'apporter des modifications budgétaires comme suit :

Section d'investissement

Chapitre- Articles	Libellés	Crédit ouvert	Modification	Nouveau crédit
041-77-2313	Mairie- médiathèque agence postale communale	0,00 €	+16 419,23 €	16 419,23 €

RECETTES

Chapitre- Articles	Libellés	Crédit ouvert	Modification	Nouveau crédit
041-77-2031	Frais d'étude	0,00 €	+16 419,23 €	16 419,23 €

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité la décision modificative n°4-2012 du budget principal conformément aux écritures ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean THOMAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
056-215601477-20130107-2013D05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2013
Publication : 11/01/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

